



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2018-003

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2018

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-12-29-007 - SMET NE 71- Modification périmètre-Adhésion CA Beaune Côte et Sud (2 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-12-29-007

SMET NE 71- Modification périmètre-Adhésion CA
Beaune Côte et Sud

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône
Pôle Développement des territoires

ARRÊTÉ

Le Préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés du Nord-Est
du département de Saône-et-Loire (SMET NE 71)
Modification du périmètre
Adhésion de la communauté d'agglomération
« Beaune Côte et Sud »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 93-21-183 du 13 décembre 1993, portant création du syndicat mixte d'études de valorisation des déchets (SMET 71) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2017-07-13-001 du 13 juillet 2017 portant modification statutaire du syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Nord-Est du département de Saône-et-Loire (SMET NE 71) et notamment son article 14 fixant la procédure de modification statutaire ;

Vu l'arrêté préfectoral de Mme la préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfète de la Côte d'Or, du 29 décembre 2017, portant retrait de la communauté d'agglomération « Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay » du syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés du sud-ouest de la Côte d'Or ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération « Beaune Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay » en date du 29 juin 2017, sollicitant son adhésion au SMET NE 71 ;

Vu la délibération du comité syndical du SMET NE 71 en date du 24 juillet 2017 approuvant à l'unanimité l'adhésion de la communauté d'agglomération « Beaune Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay » ;

Considérant que les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des délégués qui composent le comité syndical du SMET NE 71 ;

Sur proposition de M. le sous-préfet de Chalon-sur-Saône,

ARRETE

Article 1 : Est autorisée, à compter du 1er janvier 2018, l'adhésion de la communauté d'agglomération « Beaune Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay » au syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Nord-Est du département de Saône-et-Loire.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : M. le sous-préfet de Chalon-sur-Saône, M. le sous-préfet de Beaune, M. le sous-préfet d'Autun, Mme la sous-préfète de Louhans, Mme la directrice régionale des finances publiques - Bourgogne Franche-Comté et du département de la Côte d'Or, Mme la directrice départementale des finances publiques de Saône-et-Loire, M. le président de la communauté d'agglomération Le Grand Chalon, M. le président de la communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération, M. le président de la communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois, M. le président de la communauté de communes Sud Côte Chalonnaise, M. le président de la communauté de communes entre Saône et Grosne, M. le président du SIVOM du Louhannais, M. le président du SIRTOM de la Région de Chagny, M. le président du SICED Bresse Nord, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire et dont copie sera adressée à MM les présidents des conseils départementaux de Saône-et-Loire et de Côte d'Or et à MM les directeurs départementaux des territoires de la Saône-et-Loire et de la Côte d'Or.

Fait à Mâcon, le **29 DEC. 2017**

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de Saône et Loire



Jean-Claude GENEY